



KPMG S.A.
Immeuble Confluences
178 Avenue Saint Vincent de Paul
40100 Dax
France

Ligue de l'Enseignement des Landes

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2021
Ligue de l'Enseignement des Landes
91 Impasse Joliot-Curie - 40280 Saint Pierre du Mont

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais ("private company limited
by guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA
Immeuble Confluences
178 Avenue Saint Vincent de Paul
40100 Dax
France

Ligue de l'Enseignement des Landes

91 Impasse Joliot-Curie - 40280 Saint Pierre du Mont

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée générale de l'association Ligue de l'Enseignement des Landes,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ligue de l'Enseignement des Landes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dax, le 14 juin 2022

KPMG S.A.



Valérie Crabos
Associée

Comptes annuels
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

BILAN ACTIF

		Exercice clos le :			31/12/2021		31/12/2020	
		Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Donations temporaires d'usufruit, Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Fonds commercial Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	18 671	(16 745)	1 926	7 744		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Immobilisations corporelles autres Avances et acomptes Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	422 292 2 475 402 157 854 273 331	 (762 556) (147 069) (167 290)	422 292 1 712 846 10 785 106 041	422 292 1 731 212 9 332 105 525		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	7 124 1 673		7 124 1 673	7 124 2 173		
	Total (I)		3 356 346	(1 093 659)	2 262 687	2 285 402		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Stocks En-cours de production de biens et services	336		336	157		
	CRÉANCES	Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres créances	179 964 198 827	(735)	179 229 198 827	66 896 127 593		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (V.M.P) Instruments de trésorerie Disponibilités	997 194		997 194	1 186 867		
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance		34 873		34 873	30 351		
	Total (II)		1 411 194	(735)	1 410 459	1 436 778		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III) Primes de remboursement d'obligations (IV) Ecart de conversion actif (V)							
TOTAL GENERAL (I à V)		4 767 542	(1 094 394)	3 673 148	3 722 180			

BILAN PASSIF

		31/12/2021	31/12/2020
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	FONDS PROPRES		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	- Fonds propres statutaires	600 386	600 386
	- Fonds propres complémentaires		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Fonds statutaires		
	- Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	- Réserves statutaires ou contractuelles	970 658	969 057
- Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	93 004	1 601	
Situation nette (sous-total)	1 664 048	1 571 044	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	112 732	126 687	
Provisions réglementées			
	Total (I)	1 776 780	1 697 731
FONDS REPORTÉS ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	40 946	40 733
	Total (II)	40 946	40 733
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	Provisions pour risques	34 514	42 257
	Provisions pour charges	136 444	132 187
	Total (III)	170 958	174 444
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)	1 383 578	1 415 285
	Emprunts et dettes financières diverses	40 946	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	90 773	163 879
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	82 282	79 336
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales (1)	65 697	58 210
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes (1)	43 681	75 319
Instruments de trésorerie			
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (1)	18 454	17 242
	Total (IV)	1 725 410	1 809 271
Ecarts de conversion passif	(V)		
	TOTAL GENERAL (I à V)	3 673 148	3 722 180
Engagements donnés			
Renvois	(1) Dont à plus d'un an	1 254 703	1 313 122
	Dont à moins d'un an	127 495	100 780
	(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques		

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2021	31/12/2020
Nombre de mois de la période		12	12
		Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	19 953	24 496
	Ventes de biens et services	1 309 482	851 212
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	615 322	519 792
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	41 177	26 324	
Utilisations des fonds dédiés	54 066	25 783	
Autres produits	125 281	110 225	
	Total des produits d'exploitation (I) (I)	2 165 280	1 557 831
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)	3 808	10 428
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	-179	-5
	Autres achats et charges externes	931 235	761 641
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	64 910	59 384
	Salaires et traitements	655 791	515 234
	Charges sociales	179 296	152 701
	Dotations aux amortissements sur immobilisations	149 889	135 887
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant	735	755
	Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	130 731	128 899	
	Total des charges d'exploitation (II)	2 116 216	1 764 925
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		49 064	-207 094
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations		
	Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 492	2 453
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers (III)	1 492	2 453
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	24 634	24 698
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières (IV)	24 634	24 698
2 - RESULTAT FINANCIER (III- IV)		-23 141	-22 244
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)		25 923	-229 338

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	59 962	214 624
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	13 955	14 535
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	3 767
	Total des produits exceptionnels (V)	73 917	232 925
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 317	1 501
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 257	
	Total des charges exceptionnelles (VI)	6 574	1 501
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		67 343	231 424
(VII)	Participation des salariés aux résultats		
(VIII)	Impôts sur les bénéfices	262	485
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		2 240 689	1 793 028
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)		2 147 686	1 791 427
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)		93 004	1 601
EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Dons en nature		
	Bénévolats	26 568	44 792
	Prestations en nature	37 842	20 658
	Total	64 410	65 450
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	37 842	20 658
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole	26 568	44 792
		64 410	65 450

la **ligue** de
l'enseignement

Fédération des Landes

Annexe

de l'exercice clos le 31 décembre 2021

1- Objet social

La Ligue de l'Enseignement des Landes, fondée en 1934, a pour but, au service de l'idéal laïque, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes.

Elle fédère et rassemble des personnes morales et des membres animés de ce même esprit.

Mouvement d'Éducation Populaire, elle invite les femmes et les hommes à débattre et agir afin :

1. de permettre à chacun de comprendre la société où il vit, de s'y situer, de s'y exprimer et d'agir en citoyen afin de favoriser à tous les niveaux le développement d'une vie démocratique laïque, soucieuse de justice sociale et attachée à la paix.
2. de développer toutes les initiatives collectives et associatives favorisant l'épanouissement le plus large des personnes par un égal accès de tous à l'éducation, à la formation, à la vie professionnelle, à la culture, à la communication, au sport, aux vacances et aux loisirs.
3. de faire vivre la laïcité, principe constitutionnel et valeur universelle qui implique la reconnaissance de l'égalité de chaque être humain, par une action permanente :
 - pour garantir la liberté de conscience, la liberté de culte, la liberté de pensée et l'organisation républicaine des pouvoirs publics assurant le pluralisme des convictions, la liberté d'expression et l'égalité en droit de tous les citoyens,
 - pour combattre les inégalités et toutes les formes de discriminations, notamment en raison de l'origine ethnique ou nationale, de la religion ou des convictions, du sexe, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle.

Dès lors, elle s'interdit toute action partisane dans le domaine politique ou dans le domaine religieux.

2- Composition

La Ligue de l'Enseignement des Landes regroupe différents membres :

- des associations constituées selon la Loi du 1er juillet 1901 et affiliées selon les modalités prévues au règlement intérieur,
- * des personnes morales affiliées selon les modalités prévues au règlement,
- * des personnes physiques, adhérentes à titre individuel à la Ligue de l'Enseignement nationale selon les modalités prévues au règlement intérieur,
- * des membres d'honneur ayant rendu des services éminents à la Fédération, désignés par l'Assemblée générale.

Les associations, les autres personnes morales affiliées et les membres à titre individuel doivent verser chaque année une cotisation dont le montant est décidé par l'Assemblée générale. Les membres d'honneur ne sont pas tenus de payer une cotisation.

3- Missions et moyens d'actions

Missions

La Ligue de l'Enseignement des Landes participe à l'élaboration démocratique et à la mise en œuvre des politiques publiques d'éducation, de formation, d'action culturelle, sportive et sociale, en ce qu'elles favorisent sur le territoire départemental une réelle garantie des droits civils et politiques, économiques et sociaux, des libertés fondamentales et du progrès de la démocratie.

Comme mouvement d'Éducation Populaire, elle se donne pour mission d'être :

- un mouvement d'Éducation Laïque qui concourt à la démocratisation, à l'extension, à la défense, à l'accompagnement et à la promotion du service public de l'Éducation Nationale, sur le département des Landes, associant les collectivités locales et les citoyens dans le respect de la mixité sociale et de la diversité culturelle,
- un mouvement social fédérant des associations, des personnes morales et des adhérents à titre individuel, qui encourage toutes les initiatives individuelles et collectives, en vue de développer l'éducation tout au long de la vie, de favoriser l'engagement civique et de faire vivre la solidarité. Pour cela, elle suscite la création d'associations et d'institutions laïques éducatives, culturelles, sportives et sociales. Elle contribue à l'animation du réseau de ces associations et institutions et à la défense de leurs intérêts,
- un mouvement d'idées qui favorise la rencontre et le débat au service d'une meilleure compréhension des questions de société et pour exercer une pleine citoyenneté,
- une organisation de l'économie sociale qui promeut l'économie au service des hommes et des femmes et développe des activités s'inscrivant dans ce cadre tout en respectant son caractère à but non lucratif, notamment l'organisation de services éducatifs, sociaux, médico-sociaux et culturels, de voyages et séjours de vacances, d'activités sportives et de loisirs, d'actions de formation et d'insertion ...

Moyens d'action

Pour mettre en œuvre ses missions, la Ligue de l'Enseignement des Landes favorise le développement et accompagne l'action des associations locales et des groupements affiliés et elle peut se doter, sur proposition du conseil d'administration et décision de l'assemblée générale, de structures adéquates pour favoriser la rencontre et le débat entre citoyens ou pour gérer un domaine d'activité déterminé dès lors qu'elles s'inscrivent dans le cadre de son objet social.

Pour développer les activités physiques, sportives et de plein air, dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur, sont constitués au sein de la Ligue de l'Enseignement des Landes un comité départemental UFOLEP (Union française des œuvres laïques d'éducation physique) et un comité départemental USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré), instances déconcentrées de l'UFOLEP et de l'USEP nationales.

Elle peut, en outre, recourir à tous moyens d'action qui permettent d'atteindre légalement les buts et missions fixés dans les statuts, notamment : organisation de congrès, colloques, séminaires, études et recherches, édition de publications, organisation d'expositions, de spectacles ..., conseil, aide et formation de cadres pour le développement et la coordination des associations diverses contribuant à la réalisation de ses buts.

4- Ressources Humaines

Au cours de l'année 2021, nous avons eu quelques mouvements au niveau de notre personnel permanent :

- * à Cassen : deux recrutements : -Raphaël DAYAN a été embauché le 15 Février 2021 en contrat CDI pour reprendre la direction de notre centre de vacances, le domaine Equiland, -Maëlle OURY est arrivée le 9 Mars 2021 dans un 1ier temps en contrat CDD en tant que directrice des séjours éducatifs, et a signé son contrat CDI le 3 Janvier 2022,
- * Estelle EXPERT est venue rejoindre l'équipe au niveau du service secrétariat et assurances en contrat CDI le 15 Mars 2021,
- * Thomas PRUD'HOMME a été recruté en CDD comme animateur du Tiers Lieu à compter du 29 Mars 2021 sur une période de 10 mois,
- * Elodie MEDRINAL, du service vacances et séjours éducatifs, a été en congès maternité sur la période allant du 29 Mai au 26 Novembre 2021,
- * Céline PINEAU, notre Déléguée Culture, après un congès sans solde d'une année est revenue dans notre équipe le 14 Juillet 2021.

5- Investissements

Au cours de l'année 2021, la Ligue de l'enseignement a investi pour un montant global de 127 675euros. Les principaux investissements sont :

- * la création d'un logement de fonction avec une cuisine équipée à Cassen pour l'hébergement de notre directeur du centre pour un montant global de 73 971 euros,
- * l'acquisition d'un nouveau véhicule DACIA Lodgy au siège social pour augmenter notre parc automobile pour un montant de 17 620 euros,
- * pour notre centre de vacances à Cassen : renouvellement d'une chaudière pour 8 798 euros, des pompes de la piscine pour 3 998 euros, renouvellement des tôles du gymnase pour 3 827 euros, achat de robots pour les activités de colonies pour 3 054 euros, achat d'un abri de jardin pour 2 489 euros, achat d'un défibrillateur pour 1625 euros, achat d'une trancheuse pour 919 euros, etc...
- * pour le Tiers Lieu : travaux d'aménagement (électricité, comptoir, bibliothèques) pour 4218 euros, machine à café pour 849 euros,
- * pour le siège social : réfection du muret pour 3 121 euros, renouvellement du parc informatique pour 3 187 euros.

6- Crise sanitaire COVID-19

Suite à la crise sanitaire du COVID-19, un mémorandum de gestion de crise et un Plan de Continuité d'Activité (PCA) ont été rédigés en 2020 par Olivier SADOUL, Délégué Général, et communiqué auprès de l'ensemble des salariés et des élus. Ces documents ont continué à être actualisés en 2021 en fonction des dispositions légales.

Ce PCA concerne l'ensemble des services de la Ligue de l'enseignements des Landes. Toutes les décisions prises le sont en fonction des dispositions légales et réglementaires connues.

Compte tenu des annonces faites par le gouvernement en 2021 (confinement notamment, mise en place du télétravail etc...) la Ligue de l'enseignement des Landes a dû réaménager l'ensemble de son organisation.

L'annulation et/ou le report d'activités ont concerné la totalité de nos secteurs d'intervention et ont conduit à une adaptation spécifique de notre fonctionnement. (classes de découvertes, colonies de vacances, formations diverses, spectacles culturels, rassemblements, rencontres sportives, etc...)

Dans ce contexte, les mesures prises par la Ligue de l'Enseignement des Landes pour faire face à la crise engendrée par la pandémie, se sont manifestées par des décisions sur :

* la santé et la sécurité des salariés par le biais d'achats de protection sanitaire (masques, gels hydro alcoolique, lingettes, plexiglass, etc...),

* la mise en place du télétravail,

* le suivi du niveau de trésorerie pour s'assurer de la bonne gestion financière,

* le dépôt de demande d'aide exceptionnelle auprès du Département des Landes. Au total, la Ligue a obtenu 50 000 euros d'aide exceptionnelle pour 2021 au titre du Fonds de Solidarité Associatif (F.S.A)

Compte tenu de ces éléments, la continuité d'exploitation de la Ligue de l'enseignement n'est pas remise en cause à la clôture des comptes au 31/12/2021.

7- Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

8- Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er Janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Changements d'estimation

La Ligue de l'enseignement des Landes n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

Corrections d'erreurs

La Ligue de l'enseignement des Landes n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

Dérogations

La Ligue de l'enseignement des Landes n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

Principales méthodes comptables

La Ligue de l'enseignement des Landes utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes "de référence" suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- * le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1,
- * la comptabilisation à l'actif des coûts de développement et des frais de création de sites internet conformément aux articles 212-3 et 612-1,
- * la comptabilisation à l'actif des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif conformément aux articles 213-8, 213-22, 221-1 et 222-1.

L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois, il court du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les titres détenus par la Ligue de l'enseignement des Landes ont été comptabilisés sur la base du coût d'acquisition. A l'inventaire, si leur valeur d'évaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Les stocks et en cours sont évalués selon leur coût d'acquisition ou selon leur coût de production.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût de production ou d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions	Mises aux rebutis	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de développement				
- Concessions, brevets et droits similaires	18 671			18 671
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	18 671			18 671
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains	422 292			422 292
- Constructions	2 386 170	89 232		2 475 402
- Installations techniques, matériel outillage industriels	151 407	6 447		157 854
- Autres immobilisations corporelles	241 334	31 996		273 331
- Immobilisations en cours	0			0
- Avances et acomptes				
Total	3 201 203	127 675	0	3 328 879
<u>Immobilisations financières</u>				
- Participations	7 124			7 124
- Créances rattachées à des participations				
- T.I.A.P				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres immobilisations financières	2173		500	1673
- T.I.A.P				
Total	9 297	0	500	8 797
Total général	3 229 171	127 675	500	3 356 347

Mouvements des amortissements

Désignation	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de développement				
- Concessions, brevets et droits similaires	10 928	5 817		16 745
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	10 928	5 817		16 745
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions	654 959	107 597		762 556
- Installations techniques, matériel outillage industriels	142 074	4 994		147 068
- Autres immobilisations corporelles	135 810	31 481		167 291
- Immobilisations en cours				
- Avances et acomptes				
Total	932 843	144 072	0	1 076 915
Total général	943 771	149 889	0	1 093 660

Modes et durées d'amortissement

Désignation	Modes	Durées
<u>Immobilisations incorporelles</u>		
- Frais d'établissement	N/A	
- Frais de développement	N/A	
- Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	3 A 7 ANS
- Fonds commercial	N/A	
- Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	3 A 5 ANS
<u>Immobilisations corporelles</u>		
- Terrains	Non amortissable	
- Constructions :		
* Gros œuvre maçonnerie	Linéaire	30 ANS
* VRD	Linéaire	30 ANS
* Charpente	Linéaire	25 ANS
* Etanchéité	Linéaire	25 ANS
* Menuiseries Aluminium	Linéaire	25 ANS
* Menuiseries Bois	Linéaire	15 ANS
* Serrurerie	Linéaire	10 ANS
* Plâtrerie	Linéaire	25 ANS
* Electricité	Linéaire	20 ANS
* Chauffage, Plomberie, Sanitaires	Linéaire	20 ANS
* Carrelage	Linéaire	20 ANS
* Revêtements sols souples	Linéaire	15 ANS
* Peinture	Linéaire	10 ANS
* Ascenseur	Linéaire	15 ANS
- Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	3 A 7 ANS
- Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 A 5 ANS
- Agencements, aménagements divers	Linéaire	5 ANS
- Matériel de transport	Linéaire	3 A 5 ANS
- Matériel de bureau	Linéaire	3 ANS

Subventions d'investissements

Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Amortissement	Net
Subventions investissements et d'équipements	250 000	137 268	112 732
Total	250 000	137 268	112 732

Amortissements des subventions d'investissement

Désignation	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Amortissements subventions investissements	123 313	13 955		137 268
Total	123 313	13 955		137 268

Provisions

Provisions et dépréciations

Désignation	Provisions début exercice	Mouvements de l'exercice		Provisions fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Provisions pour risques et charges	174 444	4 257	7 743	170 958
Provisions sur clients	755	735	755	735
Total	175 199	4 992	8 498	171 693

Engagements pris en matière de retraite :

L'association a pris l'option de comptabiliser en provisions pour risques et charges les engagements en matière de retraite des salariés.

Au 31/12/21, les engagements totaux s'élèvent à 136 444 € avec un taux d'actualisation de 0,96 % soit une dotation de provision de 4 257 €.

Provision subvention CPO :

L'association a pris l'option de comptabiliser au 31/12/2016 en provisions pour risques et charges une perte potentielle de la CPO (2017-2019) à hauteur de 50 000 €. Cette provision a été reprise à hauteur de 7 743 euros pour l'année 2021.

Provision Clients :

L'association a pris l'option de provisionner à 100% les créances 2020 restants dues au 31/12/2021, soit une provision totale de 735 €.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés restant en fin d'exercice à utiliser en 2022 : 40 946€

Subventions allouées	Montant fonds alloués	Fonds à engager début exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser	Fonds restant à affecter
Subvention DRAC Act. Cul Langue Française 2020		5 100	5 100		
Subvention DRDJSCS FDVA2020 Revue ESS		3 000	3 000		
Subvention CAF Landes PS Jeunes 2020		3 333	3 333		
Subvention DRDJSCS33 Numérique 2020		2 500	2 500		
Subvention DDCSPP Quartier Automne 2020		2 000	2 000		
Subvention DRAC 2020 EAC		400	400		
Subvention Pays Tarusate 2020 RGL		3 000	3 000		
Subvention Départ.Landes 2020 RGL		2 000	2 000		
Subvention DRAC 2020 RGL		500	500		
Subvention Pays Morcenais 2020 RGL		500	500		
Subvention MDM Agglo planning familial 2020		3 000	3 000		
Subvention AMI Accompagnement Vie Associative		4 900	4 900		
Subvention DDCSPP projet SC Projet Migration+Formation Laïcité 2020		5 000	5 000		
Subvention CAF REAPP mois des familles 2021		3 500	3 500		
Subvention FIPDR 2020		2 000	2 000		
Subvention CAF/MSA PDN 2020/2021	20 000	13 333	13 333	0	0
Subvention CAF/MSA PDN 2021/2022	20 000		6 666	13 333	13 333
Subvention CAF projet handicap jeunesse	8 505	0	4 253	4 252	4 252
Subvention DRAJES accompagnement dispositif AVAL	3 000	0	0	3 000	3 000
Subvention DRAJES soutien dispositif AVAL	12 000	0	0	12 000	12 000
Subvention DTPJJ/JEMO stages citoyenneté	4 860	0	0	4 860	4 860
Subvention DRAC classe APAC J.Sarrailh	24 900	0	24 400	500	500
Subvention Communauté communes Pays Tarusate RGL	13 000	0	10 000	3 000	3 000
	106 265	54 066	99 385	40 945	40 945

Emprunts auprès des établissements de crédit

Mouvements des emprunts de l'exercice

Désignation	Au début de l'exercice	Souscrits dans l'exercice	Remboursés dans l'exercice	A la fin de l'exercice
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 413 922	70 500	102 223	1 382 199
Intérêts courus sur emprunts	1 363	1 379	1 363	1 379
Total	1 415 285	71 879	103 586	1 383 578

Dettes

Echéances des dettes

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 382 199	127 495	585 625	669 078
Intérêts courus sur emprunts	1 379	1 379		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 282	82 282		
Dettes fiscales et sociales	65 697	65 697		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	43 681	43 681		
Produits constatés d'avance	18 454	18 454		
Total	1 593 692	338 988	585 625	669 078

Créances

Echéances des créances

Désignation	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an à
Participations	7 124	7 124	
Créances rattachés à des participations			
T.I.A.P			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières	1 673	1 673	
Clients, Usagers et comptes rattachés	179 229	179 229	
Autres créances	198 827	198 827	
Total	386 853	386 853	

Fonds propres

Mouvements des fonds propres

Désignation	solde début exercice	Mouvements de l'exercice		Solde fin exercice
		Augmentations	Diminutions	
Fonds associatifs sans droit de reprise	600 386			600 386
Réserves statutaires ou contractuelles	969 057	1 601		970 658
Report à Nouveau	0			0
Résultat	1 601	93 004	1 601	93 004
Total	1 571 044	94 605	1 601	1 664 048

Intérêts à échoir

Désignation	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Intérêts à échoir	23 401	67 983	44 909

Effectifs

Effectifs au 31/12/2021

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	7	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	12	
Ouvriers		
Total	19	0

Autres informations

Garanties :

Hypothèque conventionnelle de 2ième rang de la Caisse Epargne sur le bien immobilier de Cassen.